

Zeitschrift: Revue économique franco-suisse
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: 30 (1950)
Heft: 3

Rubrik: Chiffres, faits et nouvelles

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CHIFFRES • FAITS ET NOUVELLES

CHAMBRE DE COMMERCE SUISSE EN FRANCE

Assemblée générale de nos sections

LILLE. — La section de Lille de notre Compagnie a tenu le 9 février sa 8^e assemblée générale annuelle sous la présidence de M. Charles Monnet, président. Cette manifestation a eu un large écho dans la presse régionale et de nombreuses personnalités ont tenu, par leur présence, à marquer l'intérêt qu'elles portent à l'activité de notre section dont le secrétariat est dirigé avec le dévouement que l'on sait par M. Dietschy. C'est ainsi que l'on notait la présence de MM. Fred Huber, consul de Suisse à Lille ; Jottard, consul général de Belgique ; Delvallée, conseiller de préfecture ; Goudaert, président de la Chambre de commerce de Lille ; Lepoutre, président de la Chambre de commerce de Roubaix ; Motte, président de la Chambre de commerce de Tourcoing ; Decooster, président de la Société industrielle.

Après une partie administrative consacrée à l'activité de notre section lilloise au cours de l'année écoulée, M. Jean de Senarclens, directeur général de la Chambre de commerce suisse en France, traça les grandes lignes des échanges franco-suisses pendant l'année écoulée, puis M. Paul Naudin a prononcé une remarquable conférence intitulée « Producteurs et commerçants devant la libération des échanges », dont nous publions un résumé dans le présent numéro de cette Revue (cf. p. 75).

EST. — Deux jours après notre section de Lille, le 11 février, la section de l'Est de la Chambre de commerce suisse en France a tenu à son tour, sous la présidence de M. François, son assemblée générale qui a connu un grand succès. M. Gérard Bauer, conseiller de légation chargé des affaires économiques près la Légation de Suisse en France était présent, accompagné de M. Plüss, attaché de légation. De nombreuses autres personnalités ont assisté à cette manifestation. On notait, du côté français, M. Bugnet, maire de Besançon ; M. André Douge, vice-président de la Chambre de commerce de Besançon et du Doubs ; M. Delolme, vice-président de la Chambre de commerce du Jura ; M. Raton, président du Tribunal de commerce de Besançon ; M. Jaquet, directeur des douanes de Besançon ; M. Manceau, directeur de la Chambre française d'horlogerie ; M. Dieudé, directeur de la Banque de France à Besançon. Parmi les personnalités suisses, on remarquait M. Voirier, consul de Suisse à Besançon ; M. Oechslin, consul de Suisse à Dijon ; M. Chatelain, vice-consul de Suisse à Besançon ; M. Martinet, directeur de l'Office suisse du tourisme à Lausanne.

Après une allocution de M. François, président de la section, M. Allenbach, secrétaire, a donné lecture du rapport d'activité de la section dont nous avons reproduit de larges extraits dans le présent numéro (cf. p. 83) et M. Jean de Senarclens, directeur général de la Chambre de commerce suisse en France, souligna le rôle qui échoit, en période de liberté, à un organe tel que le nôtre. Puis ce fut au tour de M. Gérard Bauer de souligner, avec son éloquence habituelle, l'amélioration considérable des relations économiques franco-suisses au cours de ces derniers mois.

Cette brillante assemblée générale s'est terminée par un exposé de M. Jean Peitrequin, syndic de la ville de Lausanne, qui a bien voulu confier à ses auditeurs, avec infiniment d'esprit et de sincérité, ses « Confidences d'un magistrat ».

BORDEAUX. — Clôturant la série des assemblées générales régionales, notre section de Bordeaux a tenu sa réunion annuelle le 25 février, sous la présidence de M. Treyer, le distingué et dévoué président de cette section.

Notre section de Bordeaux doit, de par son éloignement de la Suisse et la structure économique de la région, travailler dans des conditions moins favorables que les autres sections au développement des échanges franco-suisses. Son président, les membres de son comité et son secrétariat ont droit, de ce fait, à la reconnaissance particulière de notre Compagnie tout entière, pour les efforts qu'ils ont entrepris et qu'ils continuent à fournir. Nous voudrions remercier ici également M. Daniel Wenker, que nous avons le regret de voir nous quitter, le poste de secrétaire de la section de Bordeaux qu'il occupait avec beaucoup de tact et de dévouement depuis la fondation de la section ayant dû être supprimé.

Comme M. Berthod, consul de Suisse à Bordeaux, a bien voulu le souligner à l'occasion de l'assemblée générale du 25 février et comme en témoigne d'autre part le rapport d'activité présenté à cette occasion par le comité, notre section de Bordeaux conserve une vitalité et un rendement auxquels il convient de rendre hommage.

A l'issue de cette assemblée générale, M. Jean de Senarclens, directeur général de notre Compagnie, a présenté une conférence sur les relations économiques franco-suisses dans laquelle il s'est attaché à rappeler les progrès qui ont été accomplis dans le domaine de la libération des échanges internationaux et quelles en ont été les répercussions sur le plan franco-suisse. L'orateur a terminé en relevant le rôle que la Chambre de commerce suisse en France a joué dans l'amélioration récente des échanges entre les deux pays.

Conseil d'administration

Le Conseil d'administration de la Chambre de commerce suisse en France s'est réuni à Paris le 15 février, sous la présidence de M. Georges de Diesbach, vice-président, qui a excusé l'absence de M. Jéquier, président, alors en voyage.

Au cours de cette séance, les membres de notre Conseil d'administration ont souhaité la bienvenue à M. Walter Naef, directeur de la maison Bühler Frères à Paris. M. Naef a été désigné comme suppléant de notre administrateur M. René Bühler, auquel le Conseil a exprimé sa reconnaissance pour l'intérêt qu'il veut bien manifester pour ses travaux.

M. Georges de Diesbach a bien voulu, d'autre part, accepter d'être désigné pour remplacer M. Paul de Perregaux en qualité de représentant de notre Compagnie au Comité de direction du Comité national suisse de la Chambre de commerce internationale.

Admission de nouveaux membres

Nous publions ci-dessous la liste des membres qui ont été admis au sein de notre Compagnie du 30 décembre 1949 au 1^{er} mars 1950 (voir Revue économique franco-suisse, février 1950, p. 57).

DIRECTION GÉNÉRALE

a) *Département du Haut-Rhin*

Herrmann (Bernard), raffinage et vente en gros de cires, Ribeauvillé (Haut-Rhin).

Heubergé (Robert), machines et accessoires pour l'industrie textile, 1, place de la République, Mulhouse (Haut-Rhin).

b) *Sarre*

Filature de coton Saint-Ingbert, S. à r. 1, 9, rue Max Braun, Saint-Ingbert (Sarre).

c) *Autres départements*

Alland et Robert, S. à r. 1, importation et triage de gommes arabiques et gommes adragantes, 12, rue Charlot, Paris-3^e.

Amiet (Charles), représentant en papiers, 104, avenue des Champs-Elysées, Paris-8^e (réintégration).

Amir, S. à r. 1, importation-exportation, 48, rue de la Chaussée d'Antin, Paris-9^e.

Arm (Paul), représentant en horlogerie, 12, rue Neuve Saint-Pierre, Paris-4^e (réintégration).

Blattner (Robert), représentant en France de la Sté Dietelh et Cie, Saigon, importation-exportation, 42, rue Pasquier, Paris-8^e.

Bodmer (Maurice), fabricant de cartonnages tous genres et de papier ondulé, 70, rue Aristide Briand, Stains (Seine).

Bozon-Verduraz (Ets), fabrique de pâtes alimentaires, 26, rue du Chemin Vert, Maisons-Alfort (Seine) (réintégration).

Buttewieser (Simon), administrateur gérant de la société Novaline, tissus en gros, 3, rue Saint-Fiacre, Paris-2^e.

Documentation et vente du livre suisse (Centre de), 57, rue de l'Université, Paris-7^e.

Exportex, S. à r. 1, importation-exportation, 24, rue des Petites Ecuries, Paris-10^e.

Florus (Société « Montres »), S. à r. 1, 23, boulevard Bonne Nouvelle Paris-2^e.

Francolor (S. A. de Matières colorantes et produits chimiques), Villers-Saint-Paul (Oise).

Grussy (Jean), concessionnaire pour la France et les Colonies de la société Thermindex, Carouge-Genève, vente de thermomètres, manomètres, pyromètres, 113, avenue Aristide Briand, Montrouge (Seine).

Hôtel Plan (organisation internationale de voyages), 49, avenue de l'Opéra, Paris-2^e.

Jeanrenaud (Albert), industriel, 70, rue de l'Aqueduc, Paris-10^e (réintégration).

Jourdain (Jean G.), organisations et installations de la comptabilité industrielle, commerciale et administrative, 10, rue de la Bourse, Paris-2^e.

Large (Maurice), torréfaction et vente de cafés, vente de thé, chocolat, sucre, infusion ; vice-président de la Chambre syndicale des brûleurs de cafés, 197, rue La Fayette, Paris-10^e.

Medard de Chardon (Pierre), directeur des Ets Lagarde et Fortin, orfèvrerie Saint-Médard, 5, rue Froissart, Paris.
Merville et Morgan S. A. (Les vernis), 65, 67, 69, rue des Cités, Aubervilliers (Seine) (réintégration).
Meyet (Henri), horlogerie en gros, 119, rue de Colombes, Asnières (Seine).
Omnium arts et industrie — précédemment Maggy Rouff — (Société), haute couture, 136, avenue des Champs-Elysées, Paris-8^e (réintégration).

Perez (Michel Ch.), fabricant d'antidérapants pour ski Trima, 54, rue Ampère, Paris (en hiver Chalet Chevallier, Chamonix, Haute-Savoie).
Rueger (Oscar), ingénieur commercial, 115, rue Caulaincourt, Paris-18^e.
Teissiere (Pierre), éleveur de porcs, Le Neufmanoir, Danzé (Loir-et-Cher).

d) Suisse

Baehler Berne S. A. (E.), fabrique de chapeaux pour dames, 45, Monbijoustrasse, Berne (réintégration).
Bally S. A. (C. F.), participation à des entreprises de l'industrie de la chaussure, 17, Bahnhofstrasse, case postale Fraumunster, Zurich.
Bühlner (Rudolf), commerçant en bois et paille, Erlenbach, (canton de Berne).
Cartes perforées S. A. (Société de machines à), 4, Waldmannstrasse, Zurich.
Cheddite (S. A. suisse d'explosifs), Heidenloch, Liestal (canton de Bâle) (réintégration).
Gack (Ernest), manufacture de robes, 1 et 2, Stampfenbachplatz, Zurich.
Hasler S. A. manufacture d'appareils téléphoniques et de précision, 23, Belpstrasse, Berne (réintégration).
Lico (M. Liechti), fabrication de plaques et couteaux inoxydables pour machines de boucheries, 31, Kapellstrasse, Grenchen (Soleure).
Maxima S. A., fabrication, exportation et importation d'articles en métaux précieux, 8, Lessingstrasse, Saint-Gall.
Stokar (Hermann G.), conseil économique, 18 Hottingerstrasse, boîte postale Zurich 24.
Thermindex S. A., fabrication d'appareils de mesure et mécanique de précision, 9, Clos de la Fonderie, Carouge-Genève.
Uehlinger (Werner), commerçant en instruments de précision, case postale 12, Reinach (canton de Bâle).

SECTION DE LYON

Augis (Louis), bijoutier-horloger, 103, rue de l'Hôtel de Ville, Lyon.
Couchoud (Gabriel), gérant majoritaire des Ets Jeannerot et Couchoud

S. à r. 1., 6 rue Chenevard, Lyon, négociants en laines et textiles divers 15, avenue Jean Jaurès, Lyon.
Furtos (Etienne), négociant grossiste en bonneterie, 23, rue de la République, Saint-Étienne (Loire).
Kull (Arthur), sous-directeur des Conserves Lenzbourg, Lyon-Monplaisir, 7, avenue d'Annonay, Bron (Rhône).
Neyme (Alexandre), apiculteur, La Chabure, Izieux (Loire).

SECTION DE MARSEILLE

Berber (A.), fabricant de tapis et tissage, route des Cascades, Tlemcen (Algérie).
Citroën (S. A. marseillaise pour la vente des automobiles), 26, avenue Cantini, Marseille.
Nicolas (Marcel), vins et spiritueux, 2, rue Léon Dieudé, Perpignan (Pyrénées Orientales).
Rod (Etienne André), transactions immobilières et représentations commerciales ; édition, presse et publicité, 248, boulevard de la Gare, Casablanca (Maroc).

SECTION DE LILLE

Desquesnes (Jean), représentant, 40, rue du Molinel, Lille (Nord).
Houriez (Jean), horloger-bijoutier, 8, rue Esquermoise, Lille (Nord).
Noelain (Maurice), expert-comptable, 55, rue Nain, Roubaix (Nord).
Nord-Carat, achat et revente de bijouterie-horlogerie en gros, 9, rue Masurel, Lille (Nord).
Poissonnier (Georges), industriel, administrateur gérant de l'usine Mascara, teintures et apprêts, 4, rue de Mascara, Roubaix (Nord).

SECTION DE L'EST

Brochet Frères S. A., fabrication et vente de pain d'épices, 31-35, rue de Vesoul, Besançon (Doubs).
Chenelot (Georges), directeur des Ets Megnin Bernard, Montbéliard, quincaillerie générale, fers, fontes, métaux, 1, rue des Huisselets, Montbéliard (Doubs).
Gauthier (S. à r. 1. Laurent), négociants en vins fins, 2, rue Marie Favart, Beaune (Côte-d'Or).
Patois (Etienne M. U.), fabrication et vente d'horlogerie et de bonnerie, Frambouhans (Doubs).
Verbecq (Sté d'exploitation des Ets Jean), achat, vente et fabrication de tous articles de coutellerie et chirurgie, 196, Grande-Rue, Nogent-en-Bassigny (Haute-Marne).

FRANCE

Exportations

PRODUITS FORESTIERS ET DE SCIERIE. — Le Journal officiel du 25 février 1950 informe les exportateurs de produits d'exploitation forestière et de scierie qu'il est ouvert à destination de tous les pays, dans la limite où le permet l'équilibre de la balance commerciale, les contingents de bois ci-après :

— grumes de chêne et frêne de moins de 1 m. 20 de circonférence au gros bout : 30.000 mètres cubes,
— grumes de hêtre de moins de 1 m. 20 de circonférence au gros bout : 20.000 mètres cubes.

SEMOULES DE BLÉ. — Par ailleurs, un contingent de 3.000 tonnes de semoules de blé dur est ouvert à l'exportation par un avis publié dans le Journal officiel du 25 février.

Réexportation de marchandises importées sans droits de douane

La réexportation, à destination des pays étrangers et des territoires d'outre-mer de l'Union française, des marchandises placées sous un régime douanier suspensif du paiement des droits et taxes de douane (transit, entrepôt) et qui ont donné lieu au moment de l'importation à la présentation, soit d'une licence modèle AC, comportant paiement, soit d'un certificat d'importation, modèle CI 2, est soumise aux mesures suivantes :

a) **Réexportation vers des pays étrangers.** — Les titres d'exportation doivent obligatoirement indiquer le régime douanier sous lequel les marchandises se trouvent effectivement placées, le pays de provenance et les modalités du règlement financier de l'importation. Les demandes de réexportation de ces marchandises doivent être soumises à l'Office des changes, qui publiera dans le M. O. C. I. la liste des pays à destination desquels ces opérations seront autorisées (J. O. 2-3-50).

b) **Réexportation vers les territoires d'outre-mer de l'Union française.** — La réexpédition des marchandises étrangères n'est autorisée que si elles ont été préalablement nationalisées par le paiement des droits et taxes de douane. Cette disposition sera également appliquée aux marchandises faisant l'objet d'un transbordement ou réexpédiées en suite de dépôt de douane.

Il n'est apporté aucune modification aux dispositions de l'avis aux importateurs et aux exportateurs, publié au Journal officiel du 27 avril 1946, relatives à la réexpédition de marchandises placées sous un régime douanier suspensif des droits et taxes de douane qui ont donné lieu, au moment de l'importation, au

dépôt d'une déclaration AT (admission temporaire) pour l'Office des changes (J. O. 8-3-50).

Exportations françaises vers la zone dollar

Lors du rapatriement du produit des exportations vers la zone dollar ou le Canada, les intermédiaires agréés devront dorénavant faire une ventilation des sommes à inscrire en compte E. F. AC de manière à porter :

— 12 % de ce produit au crédit d'un compte utilisable dans les conditions définies par l'avis n° 318 et les textes pris pour son application,

— 3 % de ce produit au crédit d'un sous-compte dont les disponibilités pourront être utilisées librement par le titulaire pour tout paiement à l'étranger.

Ces dispositions ne sont applicables qu'aux rapatriements réalisés postérieurement au 21 février 1950 quelle que soit, par ailleurs, la date à laquelle a été effectuée l'exportation.

Droits de douane

MODIFICATIONS ET RÉTABLISSEMENT DE DROITS. — Le Journal officiel du 1^{er} mars 1950 publie un arrêté qui modifie les droits de douane pour les viandes fraîches ou congelées. C'est ainsi que le taux de taxation pour les viandes de l'espèce porcine, à l'exception du lard, passe de 40 % à 35 % et pour les viandes de l'espèce chevaline, de 50 % à 15 %.

Par ailleurs, le même Journal officiel informe les intéressés que les droits de douane sont rétablis pour les animaux de l'espèce bovine et porcine (n° du tarif des douanes : 3 et 6).

ASSIMILATIONS ET CLASSEMENT DES MARCHANDISES. — Nous attirons l'attention de nos lecteurs sur le Journal officiel du 22 février et du 5 mars 1950 qui publient une liste des marchandises ayant fait l'objet de décisions d'assimilations et de classement, conformément à l'article 28 du Code des douanes.

Nous les prions de nous signaler si, dans leur secteur, un article libéré selon l'ancienne classification se trouve dorénavant soumis au contingentement.

FACILITÉS POUR LES FOIRES INTERNATIONALES. — Les locaux des foires de Lyon, Paris, Lille, Bordeaux et Toulouse sont constitués d'office en « entrepôt réel des douanes » pour la durée des manifestations qu'ils abriteront. Les marchandises étrangères destinées à figurer dans ces expositions sont donc placées automatiquement sous le régime de l'admission temporaire et bénéficiant

cient d'un certain nombre de facilités qui sont rappelées dans le Moniteur officiel du commerce et de l'industrie du 2 mars 1950.

Valeurs mobilières étrangères

Une instruction n° 332 de l'Office des Changes aux intermédiaires agréés dispense de référer à l'Office des Changes pour toute une série d'opérations en valeurs étrangères, lorsque les titres sont déposés en France ou bien à l'étranger sous dossier d'un intermédiaire en France ou du propriétaire lui-même si celui-ci a fait sa déclaration régulière.

L'instruction vise la négociation entre résidents de nationalité française de titres déposés à l'étranger (la vente doit avoir lieu en bourse, en France), la négociation de certificats nominatifs de titres étrangers ; elle réglemente les souscriptions, à titre réductible ou irréductible, les augmentations de capital, ainsi que le statut des droits et les attributions gratuites d'actions.

Assurances transports

L'avis n° 446 de l'Office des changes, publié au Journal officiel du 26 février 1950, précise les conditions dans lesquelles les importateurs qui désirent introduire en France des marchandises sous couvert d'un certificat d'importation pourront garantir les importations de ces marchandises en devises étrangères. Cet avis se rapporte aux conditions de souscription, aux contrats d'assurances, aux paiements des primes et aux règlements des sinistres.

Cartes de séjour pour étrangers

Le Journal officiel du 19 février 1950 publie un arrêté du Ministère de la santé publique et de la population qui précise quelles sont les conditions que doivent remplir les étrangers au point de vue sanitaire pour l'obtention des cartes de séjour.

Droits de douane

CHASSIS DE VOITURES. — Par arrêté du 14 février 1950, le Conseil fédéral a prorogé de trois nouvelles années, c'est-à-dire jusqu'à fin 1952, son arrêté du 28 juillet 1939 concernant le remboursement de 20 % du droit d'entrée sur les châssis carrossés en Suisse comme camionnettes automobiles jusqu'à 800 kg. de capacité de charge.

Situation économique et commerce extérieur

UNE CONFÉRENCE DE M. RUBATTÉ. — M. Rubatté, conseiller fédéral et chef du département de l'économie publique, a prononcé à Bienne, le lundi 6 février, un important discours sur la situation économique de la Suisse.

Après avoir expliqué pourquoi l'économie de guerre a dû être démobilisée par étapes et comment il se fait qu'elle n'a pas encore disparu complètement, M. Rubatté a abordé les problèmes de la main-d'œuvre et a examiné ensuite les conséquences des dévaluations de septembre 1949. L'orateur a relevé à ce sujet que les conséquences, favorables et défavorables, de la dévaluation ne se sont fait sentir jusqu'à aujourd'hui que dans une faible mesure. La situation, en Suisse, peut se résumer actuellement ainsi :

— les prix à l'importation des matières premières et des produits alimentaires de masse ne se sont pas très sensiblement modifiés dès septembre, sauf dans des secteurs réduits,

— la crainte que l'on avait d'une invasion de produits finis propres à submerger le marché suisse, ne s'est que très partiellement réalisée,

— malgré l'absence ou la modicité des baisses que l'on espérait sur certaines matières premières et denrées alimentaires de masse, malgré le renchérissement de nos produits dans les pays à monnaie dévaluée, nous pouvons constater que, jusqu'à maintenant, nos exportations n'ont sensiblement fléchi dans aucun secteur essentiel.

M. Rubatté a terminé son remarquable exposé en soulignant les soucis de l'hôtellerie et en concluant que la situation générale de l'économie suisse peut être considérée comme satisfaisante.

GRAND HOTEL DE FRANCE
Bourg-en-Bresse
Son restaurant
Ouvert toute l'année

Surtaxes pour la poste aérienne

Le Journal officiel du 5 février 1950 publie un décret fixant les nouvelles surtaxes applicables aux correspondances par avion, entre la France (y compris la Corse) et les territoires français d'outre-mer, ainsi que les pays étrangers.

Relations économiques avec l'Allemagne

Toutes les personnes intéressées aux affaires franco-allemandes peuvent s'adresser utilement à l'Association française pour les relations économiques avec l'Allemagne (AFREA) dont la nouvelle adresse est : 374, rue Saint-Honoré, Paris-1^{er}, tél. Opéra 64-63.

Principaux clients et fournisseurs en 1949

Le total des importations françaises en 1949 se monte à 782 miard. de francs français et les exportations à 922 miard. de francs français (solde passif : 420 miard.).

La Suisse est, en 1949, le onzième fournisseur de la France et son sixième client. En 1948, elle était son huitième fournisseur et son troisième client.

Principaux clients	Principaux fournisseurs
(en miard. de fr. fr.)	(en miard. de fr. fr.)
Grande-Bretagne	70,0 U. S. A.
U. E. B. L.	45,1 Allemagne
Allemagne	39,2 Australie
Pays-Bas	36,2 Grande-Bretagne
Argentine	35,3 U. E. B. L.
Suisse	27,5 Arabie séoudite
Suède	16,0 Pays-Bas
U. S. A.	15,7 Italie
Italie	15,7 Union sud-africaine
Egypte	11,3 Irak
Syrie-Liban.	10,5 Suisse
Pologne	10,0 Suède

SUISSE

UNE CONFÉRENCE DE M. HOTZ. — M. le Ministre Jean Hotz, chef de la division du commerce du département fédéral de l'économie publique a fait à Genève le 21 février un exposé sur la politique passée et présente de la Suisse en matière commerciale.

Le chef effectif de notre politique commerciale a souligné que la Suisse a déjà atteint plusieurs des buts principaux de l'O. E. C. E., à laquelle elle a adhéré. Actuellement 85 % en moyenne de nos importations sont libres (soit 57 % pour les produits agricoles, 80 % pour les matières premières, 97 % pour les produits manufacturés). Cette moyenne s'élève même à 93 % si l'on considère que certaines mesures de contrôle ne sont pas limitatives et nous place en tête des pays affiliés à l'O. E. C. E.

Pour M. Hotz, la politique de la porte ouverte suivie par le Conseil fédéral sert les intérêts du pays tout entier. Il faut la poursuivre, à condition que l'étranger supprime les discriminations dont notre pays est la victime et s'abstienne du « dumping ».

Compte d'Etat pour 1949

Les recettes douanières et fiscales de la Confédération pour 1949 sont inférieures de 245 millions de francs à celles de l'année précédente. Cependant, elles dépassent encore de 50 millions de francs les chiffres portés au budget. Sans connaître encore les chiffres définitifs, on peut déjà admettre que les recettes des comptes d'Etat de l'année dernière seront supérieures aux dépenses.

Négociations économiques

SUISSE-FINLANDE. — Etant donné que les arrangements régissant le trafic commercial et le service des paiements entre la Suisse et la Finlande arrivaient à expiration le 28 février 1950 et que les contingents fixés contractuellement n'ont pu, tant à l'importation qu'à l'exportation, être utilisés que partiellement, les deux gouvernements sont convenus, par échange de notes, de proroger de six mois, c'est-à-dire jusqu'au 31 août 1950, la durée de validité de l'accord actuellement en vigueur, sans augmentation de contingents.

Relations économiques avec l'Allemagne

La Haute Commission alliée pour l'Allemagne occidentale a édicté le 26 janvier 1950 une loi n° 19 sur les prétentions visant la « Joint Export-Import Agency » (J. E. I. A.) actuellement en voie de liquidation. Aux termes de cette loi, toutes les prétentions émises contre la J. E. I. A. doivent être présentées à cette dernière avant la fin septembre 1950.

Energie électrique

Selon les récentes statistiques de l'Office fédéral de l'économie électrique, la consommation interne suisse a dépassé 10 milliards de kWh. au cours de l'année hydrographique 1947-48.

EN MIO DE kWh.

RESSOURCES				EXPORT.	CONSOMMATION
hydrauliques	thermiques	import.	total		
10.357	69	54	10.480	442	10.038

Libération des contingents à l'importation

Le Journal officiel du 16 février 1950 publie un avis aux importateurs de produits en provenance de Suisse qui apporte quelques rectifications aux avis publiés dans le Journal officiel des 28 décembre 1949 et 1^{er} janvier 1950.

C'est ainsi qu'il faut ajouter à la liste de libération particulière à la Suisse parue le 28 décembre les produits suivants :

- 510 A Acide oxalique, ses sels et ses éthers,
- 716 B Fils et cordes de caoutchouc recouverts de fils textiles.
- Ex. 780 Baguettes et moulures en bois :

- a) Pour conduites électriques,
- b) Autres, brutes ou simplement poncées, unies, moulurées ou sculptées.

— 1475 C Parties de serrures et de cadenas, autres que cylindres, barillets et leurs pièces, clefs, présentées isolément.

D'autre part, quelques corrections de détail concernent les hypochlorites (postes 421 A à D), les produits tannants synthétiques (postes 586 A à C) et le lard (poste 20).

Exportations de vins et spiritueux français vers la Suisse

Nous reproduisons, ci-dessous, un tableau qui donne quelques précisions sur les exportations de vins et de spiritueux de France en Suisse pour les années 1948 et 1949.

EN FRANCS FRANÇAIS (Métropole seulement)

	1948		1949	
	Volume (hl.)	Valeur (1.000 fr.)	Volume (hl.)	Valeur (1.000 fr.)
Vins de Gironde	4.884	74.418	4 868	91.095
Vins de Bourgogne	31.805	334.057	45.225	491.222
Autres vins appellation contrôlée	38.186	329.845	25.184	241.399
Vins courants en fûts	4.173	23.952	20.754	125.236
Vins de Champagne	945	48.148	925	58.131
Cognac	1.715	106.591	1.338	105.853
Autres vins et liqueurs	1.738	41.299	2.935	64.272
Total	83.446	958.310	101.229	1.177.208
	(soit 6 % du total des ventes à l'étranger)		(soit 5,3 % du total des ventes à l'étranger)	

Indice des prix

	PRIX DE GROS		DÉTAIL 34 ART.	Coût de la vie
	France	Suisse		
FRANCE : 1938 = 100				
SUISSE : août 1939 = 100				
Janvier 1947 . . .	874	203,3	1.856	154,7
Janvier 1948 . . .	1.463	218,3	1.414	163,0
Janvier 1949 . . .	1.946	214,4	1.935	163,1
Septembre 1949 . . .	1.958	202,5	1.827	161,8
Octobre 1949 . . .	2.002	199,9	1.885	161,3
Novembre 1949 . . .	2.005	199,7	1.912	161,0
Décembre 1949 . . .	2.001	198,7	1.920	160,6
Janvier 1950 . . .	2.065	197,3	1.910	158,9
Février 1950 . . .	2.048	197,0	1.920	

Salon de l'automobile de Genève

A l'occasion du prochain salon de l'automobile (16 au 26 mars 1950 à Genève), les C. F. F. ont consenti des réductions de taxes importantes. En effet, tout billet ordinaire de simple course pris pendant la période allant du 14 au 26 mars et timbré au Salon sera valable pour le retour. Le voyage aller peut durer deux jours et l'aller-retour six jours au maximum. Le voyage de retour ne pourra toutefois se faire avant le 16 mars, ni après le 31 mars. Le billet simple course doit coûter au minimum 3 fr. 50 pour la 3^e classe.

FRANCE-SUISSE

Avance de change

Il intéressera sans doute nos lecteurs d'apprendre que l'état d'utilisation, par la France, de l'avance de change accordée par la Suisse s'établissait, au 31 janvier 1950 à 162,139 millions de francs suisses nets, à 163,010 millions au 15 février et 159,572 millions au 28 février. Il se confirme donc que les mesures de libération prises dans le domaine des relations franco-suisses ne déséquilibrent en aucune façon la balance des comptes, qui continue même, comme on peut s'en rendre compte, à s'améliorer au profit de la France.

Accord franco-suisse sur les nationalisations

Nous donnons, ci-dessous, la liste des banques françaises agréées pour l'exécution de la convention franco-suisse du 21 novembre 1949, relative à l'indemnisation des porteurs suisses de valeurs des sociétés d'électricité et de gaz nationalisées :

— Crédit lyonnais, Paris; Comptoir national d'Escompte de Paris, Paris; Banque nationale du Commerce et de l'Industrie, Paris; Société générale, Paris; Union des Mines, Paris; MM. de Neuflize, Schlumberger et C°, Paris; MM. Hottinger, Paris; Crédit commercial de France, Paris; MM. Vernes et C°, Paris; Banque de Paris et des Pays-Bas, Paris; Société générale de Crédit industriel et commercial, Paris; Lazard Frères et C°, Paris; Union européenne industrielle et financière, Paris; Banque Morgan et C°, Paris; Banque de l'Union parisienne, Paris; MM. de Rothschild Frères, Paris.

EN FRANCS FRANÇAIS (Métropole seulement)

	1948		1949	
	Volume (hl.)	Valeur (1.000 fr.)	Volume (hl.)	Valeur (1.000 fr.)
Vins de Gironde	4.884	74.418	4 868	91.095
Vins de Bourgogne	31.805	334.057	45.225	491.222
Autres vins appellation contrôlée	38.186	329.845	25.184	241.399
Vins courants en fûts	4.173	23.952	20.754	125.236
Vins de Champagne	945	48.148	925	58.131
Cognac	1.715	106.591	1.338	105.853
Autres vins et liqueurs	1.738	41.299	2.935	64.272
Total	83.446	958.310	101.229	1.177.208
	(soit 6 % du total des ventes à l'étranger)		(soit 5,3 % du total des ventes à l'étranger)	

Du bonheur pour les dactylos...

Avez-vous déjà essayé de taper vous-même un texte en 6, 10, 50 exemplaires? Vous rendez-vous compte du travail que cela représente? La moindre faute de frappe est une catastrophe. Combien de feuilles gâchées (blanches et carbones)? Que de temps passé! Et la lisibilité!

Mais voici du bonheur pour nos dactylos: la Compagnie Grog sort ses fameuses petites machines Ormatic, pour copier jusqu'à 250 exemplaires, sans stencil, ni encre, ni calque, ni pâte, ni photo. Travail facile et vite fait: 20 à 80 % d'économie. L'Ormatic est nécessaire dès que vous avez plus de 6 copies à faire: circulaires, rapports, avis, notes de service, facturation, dessins, graphiques, plans, formulaires, adresses, étiquettes, etc. C'est un bijou, sans entretien.

Demandez notice à Grog et Cie, S. A., 37, avenue George-V, Paris (8^e). ELY. 14-10 (7 lignes).

Se recommander de la Revue économique franco-suisse.

Tourisme franco-suisse

BONS POSTAUX DE VOYAGE. — Une bonne nouvelle est parue au Moniteur officiel du commerce et de l'industrie du 9 février 1950, pour les titulaires de comptes de chèques postaux en France, qui pourront bénéficier pour les achats de devises suisses, d'un taux de change plus avantageux. En effet, le système des bons postaux de voyage, suspendu depuis 1939, a été rétabli entre la France et la Suisse.

Cette faculté d'utiliser des bons postaux, émis en coupures de 10, 50 ou 100 francs suisses, est toutefois réservée, pour le moment, aux personnes qui sont propriétaires d'un compte de chèques postaux. Ceux-ci doivent tout d'abord obtenir l'autorisation de délivrance de devises accordée par le bureau franco-suisse de règlements touristiques, 30, place de la Madeleine, à Paris. Une fois en possession de cette autorisation, ils peuvent demander dans n'importe quel bureau de poste français la délivrance de bons postaux de voyage pour la Suisse. Leur demande est transmise au centre des comptes de chèques postaux compétent, qui débite le compte de l'intéressé et envoie les bons demandés au bureau de poste où la demande a été présentée.

Le cours utilisé pour la conversion est le cours du jour au marché libre majoré d'un taux variable de 0,75 % à 1,25 % (actuellement env. 82,50). Une commission de 0,5 % est prise d'autre part par le centre des comptes de chèques postaux émetteur.

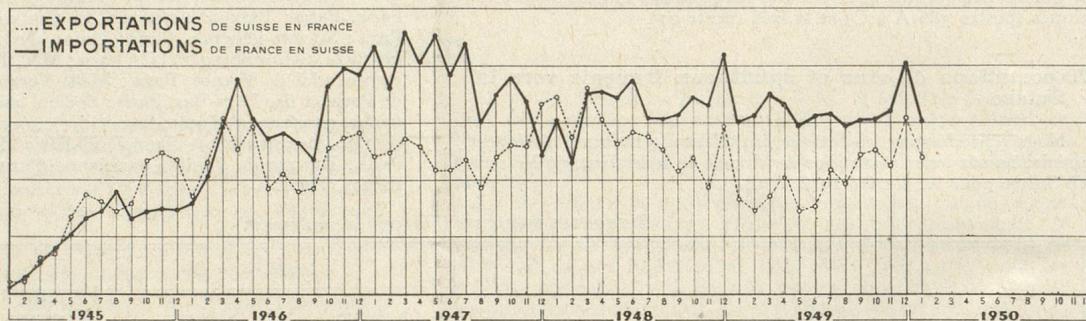
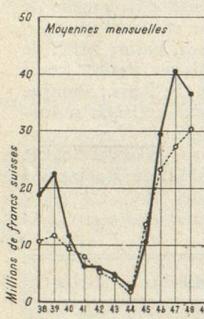
Ces bons permettent de toucher en Suisse les devises correspondantes dans n'importe quel bureau de poste, sans aucune commission et le cours de conversion est, en définitive, plus avantageux que pour les bons banquaires.

Des démarches sont entreprises actuellement pour que ces bons de voyage soient à la disposition de n'importe quel touriste se rendant en Suisse et non plus seulement des propriétaires de comptes de chèques postaux. Il n'est pas exclu, de plus, que la procédure soit encore simplifiée en réduisant les démarches à une seule demande à présenter au bureau de poste français.

STATISTIQUES. — Le Bureau franco-suisse de règlements touristiques vient de publier ses statistiques sur le montant de francs suisses qu'il a délivrés jusqu'au 31 janvier 1950. Nous reproduisons, ci-dessous, les chiffres relatifs aux circonscriptions de nos sections.

SECTIONS DE LA CHAMBRE DE COMMERCE SUISSE EN FRANCE	FRANCS SUISSES DÉLIVRÉS JUSQU'AU 31 JANVIER 1950	EN % DU TOTAL (total = 11.717.796 fr. s.)
Paris	9.507.807	82,6
Lyon	671.876	5,8
Marseille	544.804	4,7
Besançon	318.320	2,7
Lille	314.174	2,7
Bordeaux	229.680	1,9

STATISTIQUES FRANCO-SUISSES



Commerce extérieur français et suisse
(d'après les statistiques douanières française et suisse)

	FRANCE (en milliers de francs français)			SUISSE (en milliers de francs suisses)		
	Importations	Exportations	Solde	Importations	Exportations	Solde
Moy. mens. 1949	76.816.196	65.168.511	— 11.647.685	315.981	288.127	— 27.854
Janvier 1950	87.248.174	74.163.971	↑ 13.085.103	278.632	245.946	— 32.686

Commerce Franco-Suisse
(d'après les statistiques douanières suisses)

	FRANCE MÉTROPOLITaine (en milliers de fr. s.)			UNION FRANÇAISE (en milliers de fr. s.)			TOTAL (en milliers de fr. s.)		
	Exportations de Suisse	Importations en Suisse	Balance commerciale française	Exportations de Suisse	Importations en Suisse	Balance commerciale française	Exportations de Suisse	Importations en Suisse	Balance commerciale française
	Moy. mens. 1949	20.146	32.131	+ 11.984	1.985	2.827	+ 841	22.131	34.968
Janvier 1950		23.765	30.369	+ 6.604	1.442	2.652	+ 1.210	25.207	33.021
									+ 12.834
									+ 7.814

Le territoire de la Sarre est englobé dans la France métropolitaine.